

Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente
du conseil d'agglomération sur la sécurité publique
tenue le mardi, 22 mai 2007 à 19 h 00,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Claude Dauphin, président
Arrondissement de Lachine

Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal

Mme Patricia Bittar, membre
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Jean-Marc Gibeau, membre
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Anthony Housefather, membre
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Catherine Sévigny, membre
Arrondissement de Ville-Marie

COMMISSAIRE ABSENT

M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

COLLABORATEURS PRÉSENTS

M. Yvan Delorme, directeur SPVM
M. Yves Charrette, directeur adjoint au développement stratégique

CITOYENS PRÉSENTS :

10 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 10, le président, M. Claude Dauphin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle que la commission adoptera ses recommandations relativement au schéma de couverture de services et fera le bilan du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) pour 2006. Il souhaite la bienvenue au directeur du SPVM, M. Yvan Delorme, accompagné de M. Yves Charrette, directeur adjoint au développement stratégique, ainsi qu'à toute l'équipe.

M. Dauphin souligne la présence de M. Michel Beaudoin, directeur général de l'École nationale de police à Nicolet, un ancien du SPVM, et de Mme Sylvie Beaudoin, chef de division des opérations spécialisées à Urgences-santé. Il signale également la présence d'élus municipaux de Côte-Saint-Luc et de M. André Poulain, représentant de *Destination centre ville*. Puis, il présente les membres de la commission et se présente lui-même, président de la commission, également responsable de la sécurité publique de l'agglomération montréalaise.

M. Dauphin rappelle le mandat de la commission de la sécurité publique. Il explique ensuite le déroulement de la soirée. Puis il souligne les mesures qui ont été prises dans le but d'informer les citoyens de la tenue de cette assemblée.

2- Adoption de l'ordre du jour

M. Dauphin fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté sur une proposition de Mme Sévigny, appuyée par M. Housefather.

3- Adoption des recommandations à la suite de l'étude publique du schéma de couverture de services

M. Dauphin rappelle brièvement ce qui a motivé l'implantation de la « police de quartier » en 1997. Il souligne la pertinence de poursuivre le développement de ce modèle d'organisation et les avantages que présente la révision du schéma de couverture de services proposé par le SPVM.

Relatant la consultation publique qu'a tenue la commission de la sécurité publique sur le schéma de couverture de services, le 3 mai dernier, M. Dauphin souligne la participation : 70 participants, 26 interventions et 14 mémoires. C'est après avoir analysé les nombreux commentaires et mémoires qui lui ont été adressés et après avoir examiné une solution au problème que soulevait la fusion des PDQ 9 et 11, que la commission adopte sa recommandation.

M. Dauphin salue le travail remarquable de M. Delorme et de son équipe du SPVM dans le but de trouver une option permettant d'améliorer le service offert aux citoyens tout en maintenant les PDQ 9 et 11 ouverts. Il remercie également les membres de la commission. Le travail accompli démontre une fois de plus que la commission est ouverte aux commentaires des citoyens et que leur sécurité est au cœur de ses préoccupations.

Les modifications apportées à la proposition initiale permettront à l'agglomération d'offrir des services à la fois mieux adaptés aux réalités locales et aux défis de demain.

M. Dauphin fait la lecture :

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par chacun des conseils des villes de Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et Hampstead dans le but de signifier leur opposition à la fusion des PDQ 9 et 11;

CONSIDÉRANT les arguments invoqués par les élus et les citoyens de ces trois villes en faveur du maintien du PDQ 9 à Côte-Saint-Luc notamment :

- l'enclavement de ces villes par les voies ferrées et cours de triage, ces dernières constituant des barrières géographiques à la circulation des services d'urgence;
- le fait que le PDQ 9 soit le seul poste de police sur le territoire des trois villes;
- le caractère communautaire du PDQ 9 qui répond à la mission de la police de quartier;
- le taux de satisfaction très élevé à l'égard des services rendus par le PDQ 9;
- la présence d'un grand nombre de personnes âgées, d'écoles et institutions religieuses;
- les particularités de la fusion proposée de deux postes qui desservent à la fois un arrondissement montréalais et trois municipalités reconstituées;
- la réduction, à un niveau comparable à celui des années 70, de l'offre de services policiers sur le territoire des trois villes;

CONSIDÉRANT la position des élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce quant à la fusion des PDQ 9 et 11;

CONSIDÉRANT les arguments invoqués par les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce en faveur de la localisation du nouveau PDQ 11 sur le territoire du quartier Notre-Dame-de-Grâce, ce quartier regroupant la majeure partie de la population à desservir par le nouveau poste et celui d'où origine le plus grand nombre d'appels;

CONSIDÉRANT les propositions faites par le SPVM concernant diverses solutions possibles et en tenant compte en tout temps de la sécurité de l'ensemble des citoyens de l'île et plus particulièrement de ceux desservis par les PDQ 9 et 11;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au schéma de couverture de services à la suite de la consultation publique, spécifiquement l'alternative proposée à la fusion des PDQ 9 et 11;

CONSIDÉRANT que l'alternative proposée à la fusion des PDQ 9 et 11 a été présentée aux élus des villes de Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et Hampstead et à ceux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

CONSIDÉRANT que cette alternative assurera le maintien, dans Côte-Saint-Luc, du PDQ 9 et permettra de localiser le PDQ 11 dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce;

CONSIDÉRANT que l'alternative proposée à la fusion des PDQ 9 et 11 a reçu l'approbation de tous les élus concernés par la fusion de ces postes;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par les conseils des villes de Dorval et de Pointe-Claire afin de signifier leur opposition à la réduction des heures d'ouverture du PDQ 5;

CONSIDÉRANT que le SPVM procédera à une étude de volumétrie de la fréquentation du comptoir du PDQ 5 afin de vérifier si cette fréquentation justifie l'ouverture du comptoir durant la nuit;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en appui à la fusion des PDQ 6 et 7;

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les employés du SPVM qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission

ET RECOMMANDE au comité exécutif :

D'ADOPTER le nouveau schéma de couverture de services proposé pour l'agglomération de Montréal en assurant le maintien du PDQ 9 à Côte-Saint-Luc et celui du PDQ 11 dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Sur une proposition de M. Housefather appuyée par M. Gibeau, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

4- Au coeur de la vie montréalaise – Le bilan annuel du service de police de la Ville de Montréal

Avant d'inviter M. Delorme à présenter le bilan du SPVM, M. Dauphin souligne le travail accompli par l'Administration en 2006 afin d'améliorer la sécurité des Montréalaises et des Montréalais : la mise en œuvre du plan d'action en matière de sécurité routière qui comprend notamment l'ajout de 133 policiers; le programme de modernisation des feux de circulation et les travaux réalisés aux intersections; la création de l'unité de policiers du métro qui sera en fonction au cours des prochains mois; les projets de vidéosurveillance rue Saint-Denis et boulevard Saint-Laurent; et l'augmentation du nombre d'heures consacrées à la patrouille à pied dans ces secteurs.

M. Dauphin signale également l'adoption par le conseil d'agglomération de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à laquelle le SPVM a largement contribué. Elle prévoit la création de tables de concertation locales en sécurité publique, permettant à chaque milieu d'établir ses priorités d'intervention en fonction des besoins locaux.

Il souligne 2006 comme ayant été une année productive en interventions auprès des gangs de rue et une année fructueuse en concertation avec la communauté et les organismes du milieu dans une approche de partenariat et de prévention, particulièrement auprès des jeunes.

À la demande de M. Dauphin, M. Delorme présente les membres de son équipe : M. Yves Charrette, directeur adjoint, M. Pierre-Paul Pichette, M. Denis Desroches, M. André Bourque, M. Alain Legault, M. Mansueto des communications. Il souligne la présence de M. Michel Beaudoin, ex-assistant-directeur du SPVM, aujourd'hui directeur général de l'École nationale de police, et de Mme Sylvie Beaudoin qui travaille en étroite collaboration avec le SPVM et qui a mis sur pied une équipe d'ambulanciers pouvant assister le SPVM. Il souligne aussi la présence de M. Conan qui fait la promotion contre le racisme, entre autres avec le gala Noir et Blanc, et de Mme Mary-Ann Breton.

M. Delorme se dit très heureux de présenter le bilan du SPVM « *Au coeur de la vie montréalaise* » pour une troisième année. Il précise que le document a été produit sur papier recyclé selon des procédés respectueux de l'environnement et qu'il est également accessible sur Internet afin de le rendre disponible au plus grand nombre, tout en limitant le nombre de copies papier.

Reprenant les paroles de M. Dauphin, M. Delorme réaffirme l'importance que revêt la sécurité dans une grande ville comme Montréal, une conviction partagée par les 6 000 employés du SPVM. Il en va de la qualité de vie des citoyens et de l'image de Montréal. La sécurité est considérée comme une responsabilité collective.

M. Delorme rappelle que le Service de police se veut un modèle de professionnalisme et d'innovation au coeur de la vie montréalaise. Telle est sa vision qui se fonde sur trois valeurs : le respect, l'intégrité et l'engagement. Quant à son objectif : être toujours plus près des citoyens, de leurs besoins et de leurs attentes.

Évoquant l'événement tragique survenu au Collège Dawson en septembre 2006, M. Delorme souligne qu'il aura permis de constater l'efficacité et le dévouement des membres du SPVM et l'apport important de ses partenaires : services hospitaliers, personnel d'Urgences-santé, étudiants et personnel du collège. Il décrit l'intervention des policiers et enquêteurs qui leur a valu une reconnaissance internationale et un témoignage émouvant de la part des étudiants.

Puis, il signale quelques opérations d'envergure réalisées en 2006 : achat d'armes sur Internet, Projet Paravent (démantèlement d'un réseau de trafic de marijuana), Projet Moustache (contrebande de tabac et de stupéfiants), Projet Mag (contrebande de tabac et d'alcool, trafic de stupéfiants et recel), Projet Fouinard (fraudeurs organisés), Projet Colisée (enquête internationale qui a porté un coup dur aux membres du crime organisé), une des plus importantes opérations policières de l'histoire du Canada.

M. Delorme souligne la présence des policiers au quotidien, dans le milieu de vie des citoyens. Que ce soit pour répondre aux appels d'urgence, faire respecter les règles de sécurité routière, s'impliquer dans des activités de prévention ou soutenir des initiatives du milieu, les policiers sont présents « au coeur de la vie ».

Traitement des appels

En ce qui concerne le traitement des appels, M. Delorme fait part d'un bilan positif : réduction du temps de traitement, augmentation de plus de 10 000 appels traités, diminution du temps de réponse moyen des patrouilleurs aux appels les plus urgents.

Sécurité routière

Pour ce qui est de la sécurité routière, M. Delorme rappelle que le SPVM en a fait sa priorité. L'ajout de 133 policiers affectés à la sécurité routière a grandement contribué à la hausse des interventions de sensibilisation et des émissions de constats d'infraction. Des campagnes organisationnelles de sécurité routière ont été réalisées à l'intention de tous les usagers de la route : automobilistes, cyclistes et piétons. Les résultats sont tangibles, on observe une amélioration des comportements qui se traduit par une diminution notable des dossiers de conduite dangereuse causant des lésions corporelles, de conduite avec capacités affaiblies et des délits de fuite.

Autres réalisations signalées par M. Delorme : la vidéosurveillance, l'intégration des agents de stationnement et la préparation de la nouvelle unité du métro, en plus des 900 services d'ordre effectués lors d'événements spéciaux.

Engagement dans la communauté

Le directeur du Service de police fait valoir également les nombreuses initiatives visant à se rapprocher des différents milieux : ethnoculturels, jeunes, aînés. Le SPVM apporte son soutien à de nombreux organismes partenaires, que ce soit par des collectes de fonds, la participation aux activités de l'organisme ou autrement. Il mentionne entre autres : le Garde-manger pour tous, les Scouts du Montréal métropolitain, Jeunesse au soleil, la Mission bon accueil réseau, l'Opération nez rouge, la Maison d'Haïti et le Resto du Plateau. M. Delorme signale aussi la participation à des missions à l'étranger (Haïti et Sierra Leone) et l'accueil de délégations étrangères.

Il souligne la participation à des événements thématiques, notamment : le Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme, la Semaine de prévention de la toxicomanie, la Journée de réflexion sur la santé mentale et la Semaine de prévention de la criminalité.

Un modèle de professionnalisme

Fier de son équipe, M. Delorme fait valoir le niveau de formation des policiers, dont près du quart détient un diplôme universitaire. Il souligne également l'importance accordée à la formation continue.

Par ailleurs, il met en évidence la vigilance exercée pour garantir l'intégrité des policiers et assurer le maintien du lien de confiance avec la population en dressant le bilan des enquêtes relatives à la Loi de police et du travail du Comité de déontologie.

Enfin, il fait mention des nombreux prix et distinctions reçus par des membres du SPVM.

Un modèle d'innovation

Le directeur fait état des travaux permettant d'améliorer les pratiques dans des domaines variés : gangs de rue, sécurité routière, relations avec la communauté, prostitution, consommation de drogues, santé mentale et violence conjugale.

Il signale également la contribution du SPVM à l'avancement des connaissances, notamment par l'accueil de stagiaires universitaires, la réalisation de mémoires de maîtrise et thèses de doctorat, des activités conjointes de recherche avec les universités et groupes de recherche affiliés, la participation à des séminaires, colloques et conférences.

Il mentionne la mise en place de systèmes visant à optimiser les outils de gestion et les procédés de travail, notamment l'unification des centres de communication (9-1-1 et DTA) pour améliorer la réponse aux appels d'urgence et permettre à l'appelant de transiger avec un seul interlocuteur.

Il évoque le chemin parcouru et l'expertise développée par le Groupe technique qui a célébré son 50^e anniversaire.

M. Delorme souligne la contribution du SPVM pour l'environnement par des gestes comme : l'acquisition de véhicules hybrides dans le but d'évaluer leur fiabilité, le choix de véhicules banalisés à faible consommation d'essence et des patrouilleurs à vélo.

En terminant, M. Delorme fait par un survol des statistiques sur l'évolution de la criminalité en 2006, qu'on retrouve dans le Bilan et sur le site Internet (www.spvm.qc.ca). En résumé, ces chiffres démontrent que, malgré une légère hausse (1%) de la criminalité globale entre 2005 et 2006, Montréal demeure une ville sécuritaire où la criminalité est en baisse de 37,3% depuis 1991 et de 12,4% depuis 2000. Pendant la même période, de 2000 à 2006, les crimes contre la personne ont diminué 19,5% dans l'ensemble et les crimes contre la propriété sont en baisse de 15,9 %.

5- Période de questions et de commentaires des citoyens

Deux personnes se sont inscrites.

Avant d'inviter M. Georges Stamatias à prendre la parole, M. Dauphin souligne la participation de M. Stamatias après l'événement du collège Dawson, le 13 septembre dernier. M. Stamatias avait invité un représentant de l'Administration à venir s'adresser aux membres de l'Association étudiante du collège, qui réunissait aussi plusieurs membres de l'Association étudiante de Concordia. M. Dauphin qui avait répondu lui-même à l'invitation profite de l'occasion pour remercier publiquement M. Stamatias pour toutes les démarches qu'il a fait pour aider les jeunes.

M. Stamatias qui a trouvé réponse à sa question dans la présentation de M. Delorme, renonce à son droit de parole.

M. Glenn Nashen, conseiller municipal de Côte-Saint-Luc, est ensuite invité à prendre la parole. Il accueille avec une grande satisfaction les bonnes nouvelles contenues dans le rapport du SPVMM, notamment la baisse de la criminalité, qui témoignent de l'excellent travail accompli par le Service de police ces dernières années. Il souligne tout particulièrement la qualité de sa collaboration avec la Commission, ayant conduit à l'entente qui fait aujourd'hui l'objet de la recommandation souhaitée. Il tenait à se déplacer, tout comme sa collègue Mme Ruth Kovac, pour remercier les membres du SPVM et les féliciter de leur leadership et leur ouverture d'esprit. M. Nashen voit là un modèle de partenariat qui pourrait en inspirer d'autres dans l'agglomération. Cela prouve, selon lui, qu'il est possible de travailler ensemble pour le bénéfice de tous dans un modèle gagnant-gagnant. Il tient à remercier tout particulièrement M. Pierre Brochet, M. René Allard et M. Sylvain Bissonnette de leur professionnalisme et la qualité de leur collaboration avec les municipalités et arrondissements concernés.

Par ailleurs, M. Glenn Nashen souhaite faire deux suggestions. La première concerne la sécurité routière, plus particulièrement la sécurité des piétons aux intersections. Il souhaiterait, d'une part, une campagne de sensibilisation, qui pourrait être réalisée conjointement par le ministère des Transports et l'agglomération. D'autre part, il demande au SPVM de redoubler de vigilance aux intersections pour piétons en imposant des amendes aux automobilistes qui ne respectent pas la priorité aux piétons.

Sa deuxième suggestion concerne le port du casque de sécurité par les cyclistes et autres amateurs de sports sur roues. Il signale que la municipalité de Côte-Saint-Luc a été la première au Canada, en 1991, à adopter un règlement qui rend obligatoire le port du casque de sécurité, alors qu'ailleurs à Montréal il n'y a toujours pas de tel règlement. Il propose que la commission et l'agglomération recommandent au gouvernement de légiférer en ce sens. Il signale que le port du casque réduit de 80 % les accidents graves, un argument convaincant.

En terminant il remercie M. Delorme et la commission.

M. Dauphin rappelle que dès le départ, ils ont travaillé ensemble, avec les trois municipalités, dans le but d'en venir à un consensus, ce qu'ils ont réussi à obtenir et il en est très fier. Il joint sa voix à celle de M. Nashen pour remercier le Service de police et le féliciter pour l'ouverture d'esprit dont il a fait preuve.

Par ailleurs, concernant le plan d'intervention pour la sécurité routière, M. Dauphin rappelle qu'il a été conçu sur un horizon de cinq ans et qu'il sera implanté progressivement. Le plan prévoit notamment des mesures de sécurité accrue pour les piétons aux intersections, planifiées pour l'an prochain. M. Dauphin rappelle qu'il faut du temps pour arriver à changer les mentalités, évoquant le chemin parcouru depuis quelques décennies. Pour ce qui est du casque de sécurité, c'est bien d'en discuter au sein de la commission de sécurité publique, mais la législation est de juridiction provinciale.

M. Delorme propose à M. Pichette, spécialiste de la sécurité routière, d'ajouter quelques mots. M. Pichette souligne que la sécurité des piétons est la priorité dans les années à venir. Il rappelle que près de la moitié des cas de mortalité sur la route touchent des piétons. Il souligne l'importance des campagnes d'éducation pour changer les habitudes des piétons qui ne respectent pas tous les règles de sécurité routière et prennent des risques. Il cite en exemple la campagne « Bon pied, bon œil » lancée au début d'avril, qui illustre bien le genre de travail à accomplir.

6- Période de questions des membres de la commission

Mme Bittar qui a eu l'occasion d'accompagner des patrouilleurs dans son arrondissement de Saint-Laurent témoigne de leur professionnalisme, de leur sang-froid et aussi de la compassion dont ils ont su faire preuve en diverses circonstances.

M. Gibeau félicite le directeur du SPVM pour son bilan. Puis, il demande une clarification concernant la réduction de 32 secondes du temps requis pour traiter les appels urgents. On lui explique que ce gain résulte de l'unification des centres d'appel (911 et DTA), en permettant à l'appelant de parler à un seul interlocuteur.

Faisant référence à une assemblée publique qui s'est avérée un témoignage extraordinaire en faveur de la « police de quartier », Mme Danyluk se dit convaincue que ce modèle répond aux besoins des citoyens. Elle est fière de la recommandation adoptée par la commission à l'issue des rencontres avec les trois municipalités concernées. Mme Danyluk félicite le SPVM pour le bilan qui vient d'être présenté.

Mme Danyluk fait part de ses préoccupations face au problème de la santé mentale. Elle suggère une rencontre de la commission avec les personnes concernées au SPVM pour en discuter.

M. Delorme accueille la suggestion avec plaisir. Il évoque la participation de M. Arruda, membre du SPVM, spécialiste reconnu dans le domaine de la santé mentale qui pourrait faire une présentation. M. Delorme confirme l'importance du problème de la santé mentale par le nombre d'appels reliés à ce problème dans une année qui se chiffre à 70 000. Il s'agit d'un problème sur lequel le SPVM entend se pencher le plus rapidement possible pour le bien-être des personnes touchées et aussi pour améliorer l'efficacité du service de police qui n'est pas le seul intervenant, d'autres acteurs sociaux ont aussi un rôle à jouer. Le SPVM qui travaille déjà de concert avec les établissements de santé mentale a l'intention d'associer d'autres acteurs.

En terminant, Mme Danyluk relate un incident qui s'est produit dans sa municipalité, un appel de menace qui la visait personnellement, provenant d'une personne souffrant de maladie mentale. Heureusement l'incident a été maîtrisé rapidement grâce à l'intervention d'un policier, M. Guy Ménard, qu'elle félicite et qu'elle remercie.

Mme Sévigny adresse elle aussi ses félicitations à M. Delorme et à son équipe pour le leadership qu'ils exercent au centre-ville et leur participation aux comités réunissant plusieurs partenaires. Elle souligne leur visibilité au centre-ville et les encourage à continuer ainsi.

M. Housefather remercie à son tour le SPVM pour sa collaboration et tous ceux qui ont participé à la recherche d'une solution et à l'entente intervenue entre les parties quant au maintien des postes 9 et 11, à la satisfaction de tout le monde.

Le mot de la fin revient à M. Dauphin qui remercie M. Delorme et son équipe, M. Charrette, les assistants-directeurs, M. Roche et M. Pichette, l'inspecteur en chef, M. Bourque, M. Legault, Mme Francine Chometon et ses collaborateurs, M. Beaudoin, directeur général de l'École de police, Mme Beaudoin d'Urgence santé et M. Connam. Il remercie Mme Caroline Touzain, journaliste de La Presse. Il remercie les membres de la commission, ainsi que Mme Dionne, Mme Breton et le personnel de l'hôtel de ville pour son soutien et toutes les personnes présentes.

7- Levée de l'assemblée

À 20 h 30, l'assemblée est levée, sur une proposition de M. Gibeau, appuyée par Mme Danyluk

ADOPTÉ LE : 27 JUIN 2007

(Original signé)

Claude Dauphin
Président

(Original signé)

Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste